

Madame, Monsieur le Principal
Président(e) de l'Association Sportive

Angres, le 14/01/2021

Madame, Monsieur le Principal,

Objet : **Informations aux
AS 2021**

N/Réf : FR / SL

Dossier suivi par :
Frédéric ROSELLE –
Conseiller technique
auprès de l'IA-DASEN –
Directeur de l'UNSS Pas-
de-Calais

Le service départemental UNSS vous présente ses meilleurs vœux pour 2021. Vous avez été destinataire d'un courrier de Madame CABUIL, Rectrice de l'académie, en date du 16 décembre 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre du sport scolaire sur la période du 4 janvier au 19 février 2021.

Vous trouverez ci-après les informations relatives à la déclinaison pour l'UNSS dans le Pas de Calais :

1. Continuité de l'activité UNSS :

Toutes les rencontres inter-établissements en présentiel étant suspendues jusqu'aux vacances de février, vous trouverez dans le tableau ci-dessous le programme UNSS

- Les challenges de district.
- Le Challenge Olympique et Paralympique UNSS du Pas de Calais
- La formation des Jeunes Officiels.

PERIODES		CHALLENGE à THEME	ACTIVITES	FORME DE PRATIQUE Règlement spécifique
2 ^{ème} PERIODE du 4/01 au 17/02/21	du 4/01 au 31/01	CONTINUITÉ DES CHALLENGES DE DISTRICT FORMATION JO DISTRICT AU SEIN DES AS		
	du 01/02/ au 12/02/21	CHALLENGE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE	5 CHALLENGES VTT APPN APA DUELS ATHLETISME	Règlements et informations sur le site via ce lien, à partir du lundi 18 janvier : https://opuss.unss.org/article/72831 Inscriptions et résultats obligatoirement sur le site OPUSS
	17/02	FORMATION JO DEPARTEMENTALE	En Visio le mercredi 17 /02 de 10H00 à 12H00	
		CHALLENGE REGION LYC / LP	Challenge BIATHLON Organisé par le SR UNSS	
3 ^{ème} PERIODE du 8/03 au 23/04	Information à l'issue de la réunion de la cellule de veille académique du sport scolaire du 12 février.			

2. Bilan du challenge départemental COURSE A PIED :

Le challenge innovant des Associations Sportives du Pas-de-Calais, lancé en juin 2020, a été réactivé sur la période précédant Noël.

Les résultats du challenge départemental Course à pied sont sur le site et sont consultables via ce lien : <https://opuss.unss.org/article/72824>

3. Aides et projets à destination des Associations Sportives :

Après le premier appel du dernier trimestre 2020, dans le cadre de la convention entre le Service Départemental de l'UNSS Pas-de-Calais et le Département du Pas-de-Calais, vous avez la possibilité de déposer à nouveau une demande dans le cadre du faible reliquat du fond d'aide exceptionnel départemental 2020 destiné à aider les associations sportives scolaires des collèves l'UNSS.

Conditions d'éligibilité :

- L'AS doit être affiliée à l'UNSS en 2020/2021.
- Envoi au SD UNSS 62 du :
 - o La demande d'aide
 - o Projet d'AS (y compris le budget 2020-2021)
 - o Bilan financier sur 3 ans (fichier Excel)

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir remplir et transmettre au service départemental de l'UNSS Pas-de-Calais, les documents ci-dessus **avant le 01 février 2021**.

4. Formation JO :

La journée de formations départementales JO, initialement prévue en présentiel le 6 janvier est reportée au 17 février, en distanciel.

Elles sont complétées par des formations de district au sein des AS sur la période de janvier.

Un document d'aide sur ces formations est accessible sur OPUSS via ce lien : <https://opuss.unss.org/article/telecharger-pj/2597305>

Les informations complémentaires sur ces activités et les modalités d'inscription en ligne vous seront communiquées ultérieurement.

5. Semaine Olympique et Paralympique (SOP) :

Le CNOSF et le COJOP Paris 2024 vous invitent à recenser les événements mis en place sur ce thème dans vos établissements lors de la SOP sur la plate-forme : [generation.paris2024](https://generation.paris2024.fr).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Principal, l'expression de ma considération distinguée.

Le conseiller technique auprès de l'IA-DASEN

Directeur du service départemental de l'UNSS Pas-de-Calais



Frédéric ROSELLE